

Rapport de conférence – Stanford, Californie, les 8 et 9 mars 2018

Gouvernance innovante pour un monde branché

Protection de la liberté d'expression, de la diversité et de l'engagement civique dans l'écosystème numérique mondial

Séance de travail internationale



Rapport de conférence – Stanford, Californie, les 8 et 9 mars 2018

Gouvernance innovante pour un monde branché

Protection de la liberté d'expression,
de la diversité et de l'engagement
civique dans l'écosystème numérique
mondial

Séance de travail internationale

L'équipe du CIGI

Direction

Président **Rohinton P. Medhora**

Sous-directeur, Droit international sur la propriété intellectuelle et innovation **Bassem Awad**

Directrice des finances et directrice des opérations **Shelley Boettger**

Directeur du Programme sur l'économie mondiale **Robert Fay**

Directrice du Programme de recherche en droit international **Oonagh Fitzgerald**

Directeur du Programme mondial sur la sécurité et les politiques **Fen Osler Hampson**

Directrice, Ressources humaines **Laura Kacur**

Sous-directrice, Droit international de l'environnement **Silvia Maciunas**

Sous-directeur, Droit économique international **Hugo Perezcano Díaz**

Directrice, Évaluation et partenariats **Erica Shaw**

Directeur général et avocat général **Aaron Shull**

Directeur, Communications et médias numériques **Spencer Tripp**

Publications

Rédactrice en chef **Carol Bonnett**

Directrice principale, publications **Jennifer Goyder**

Directrice, publications **Susan Bubak**

Directrice, publications **Patricia Holmes**

Directrice, publications **Nicole Langlois**

Directrice, publications **Lynn Schellenberg**

Conception graphique **Melodie Wakefield**

Pour toute demande de renseignements sur les publications,
veuillez écrire à publications@cigionline.org.

Communications

Les journalistes qui veulent obtenir des renseignements sont priés d'écrire à
communications@cigionline.org.

🐦 @cigionline

Droits réservés © 2018, Centre pour l'innovation dans la gouvernance
internationale

Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteur et ne reflètent pas
nécessairement les points de vue du Centre pour l'innovation dans la
gouvernance internationale ou ceux de son conseil d'administration.



Le présent ouvrage fait l'objet d'une licence de Creative Commons Attribution
– non commerciale – sans dérivés. Pour visualiser la licence, visitez l'adresse
(www.creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/). En cas de réutilisation
ou de diffusion, veuillez inclure cet avis de droits d'auteur.

Imprimé au Canada sur du papier fait à 100 % de fibres post-consommation
et certifié par le Forest Stewardship Council^{MD}
et la Sustainable Forestry Initiative.

Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale et
CIGI sont des marques déposées.

Centre for International Governance Innovation

67 Erb Street West
Waterloo, ON, Canada N2L 6C2
www.cigionline.org

Table des matières

vi	À propos du CIGI
vi	About CIGI
vi	À propos du Programme mondial sur la sécurité et les politiques
1	Remerciements
1	À propos du rapporteur
3	Introduction
5	Défis pour protéger la liberté d'expression, l'accès à des sources d'information diverses et l'engagement démocratique en ligne
6	Initiatives gouvernementales actuelles et éventuelles
8	Produits innovants du secteur privé visant à protéger la qualité du discours, la diversité du contenu et l'engagement civique sur les plateformes numériques et les médias sociaux
10	Possibilités d'innovations et de processus multi-intervenants en matière de gouvernance
12	Allocutions de clôture

À propos du CIGI

Au Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale (CIGI), nous formons un groupe de réflexion indépendant et non partisan doté d'un point de vue objectif et unique de portée mondiale. Nos recherches, nos avis et nos interventions publiques ont des effets réels sur le monde d'aujourd'hui car ils apportent de la clarté et une réflexion novatrice pour l'élaboration des politiques à l'échelle internationale. En raison des travaux accomplis en collaboration et en partenariat avec des pairs et des spécialistes interdisciplinaires des plus compétents, nous sommes devenus une référence grâce à l'influence de nos recherches et à la fiabilité de nos analyses.

Nos programmes de recherche ont trait à la gouvernance dans les domaines suivants : l'économie mondiale, la sécurité et les politiques mondiales, et le droit international, et nous les exécutons avec la collaboration de nombreux partenaires stratégiques et le soutien des gouvernements du Canada et de l'Ontario ainsi que du fondateur du CIGI, Jim Balsillie.

About CIGI

We are the Centre for International Governance Innovation: an independent, non-partisan think tank with an objective and uniquely global perspective. Our research, opinions and public voice make a difference in today's world by bringing clarity and innovative thinking to global policy making. By working across disciplines and in partnership with the best peers and experts, we are the benchmark for influential research and trusted analysis.

Our research programs focus on governance of the global economy, global security and politics, and international law in collaboration with a range of strategic partners and support from the Government of Canada, the Government of Ontario, as well as founder Jim Balsillie.

À propos du Programme mondial sur la sécurité et les politiques

Le Programme mondial sur la sécurité et les politiques du CIGI porte sur une série d'enjeux liés à la sécurité mondiale, à la gestion des conflits et à la gouvernance internationale — soit un paysage en mutation rapide et constante. L'évidence de ces changements est manifeste, à preuve la rivalité croissante entre la Chine et les États-Unis dans la région Asie-Pacifique et l'émergence de nouvelles puissances économiques dans cette région, par exemple l'Indonésie; les divergences dans la manière dont le Canada, la Russie et les États-Unis perçoivent la sécurité dans l'Arctique tandis que la fonte des glaces ouvre le passage du Nord-Ouest; le débat qui se poursuit concernant les impératifs humanitaires, tandis que le monde fait face à de nouvelles crises en Afrique et au Moyen-Orient, ainsi que de nouveaux domaines préoccupants, notamment la guerre électronique et la sécurité sur l'Internet.

Le Programme mondial sur la sécurité et les politiques, qui réunit des experts d'universités, d'organismes nationaux, d'institutions internationales et du secteur privé, appuie des recherches dans les domaines suivants : gouvernance de l'Arctique, Asie et Pacifique, gouvernance de la lutte contre le changement climatique, gouvernance de la gestion des conflits, notamment en Afrique, politiques mondiales et politique étrangère et gouvernance de l'Internet.

Remerciements

Le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale (CIGI) tient à adresser ses remerciements au Global Digital Policy Incubator (GDPi) de l'Université Stanford et au ministère du Patrimoine canadien du gouvernement du Canada pour leur généreuse aide concernant la tenue de la séance de travail internationale sur les innovations en matière de gouvernance visant à protéger la liberté d'expression, la diversité du contenu et des voix ainsi que l'engagement civique dans l'écosystème numérique mondial. Divers intervenants du secteur privé, des gouvernements et de la société civile se sont réunis pour présenter les innovations intersectorielles récentes servant à relever les défis liés à la qualité du discours, du contenu et de l'information dans l'univers numérique actuel.

À propos du rapporteur

Bill Graham est agrégé supérieur de recherche au Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale et participe aux recherches du Programme mondial sur la sécurité et les politiques concernant la gouvernance de l'Internet. Tout récemment, M. Graham a été auteur collaborateur du rapport *One Internet* de la Commission mondiale sur la gouvernance de l'Internet. Il a fait partie du conseil d'administration de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet de 2011 à 2014. De 2007 à 2011, il était cadre supérieur de la Société Internet (ISOC), responsable d'élargir la participation de la Société aux organisations internationales prenant part aux enjeux stratégiques et techniques liés à l'Internet, notamment les Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Union internationale des télécommunications (UIT). De 2006 à 2012, il a été membre fondateur du groupe consultatif multi-intervenants du forum sur la gouvernance de l'Internet. Avant son arrivée à l'ISOC, M. Graham a été directeur de la politique des télécommunications internationales au gouvernement du Canada, ce qui l'a amené à diriger la délégation canadienne aux sommets mondiaux sur la société de l'information et à piloter la participation du Canada à divers organismes bilatéraux, régionaux et internationaux sur la politique des télécommunications. Il est titulaire d'une maîtrise en administration publique et d'un baccalauréat en études sur le Pacifique de l'Université de Victoria.

Introduction

Il ne fait aucun doute qu'à l'échelle mondiale, l'Internet a fini par occuper une place exceptionnelle et prépondérante dans la vie des gens, qui comptent maintenant sur l'Internet pour trouver un emploi et de l'information, se renseigner sur l'actualité et se divertir. C'est le lieu où ils rencontrent des amis et s'adonnent à des activités culturelles. Et, dans une large mesure, l'Internet est aussi l'endroit où se forment les opinions et où les gens se mobilisent sur la scène politique. L'Internet et les applications de plus en plus importantes qu'on y trouve sont devenus des caractéristiques marquantes de la vie actuelle. De plus, la nature omniprésente des médias sociaux ainsi que des plateformes et des applications de contenu qui reposent sur l'Internet (et, dans une certaine mesure, l'obscurcissent) signifie qu'il est désormais primordial de parler d'un écosystème numérique mondial, plutôt que d'un seul réseau.

L'Internet a été à l'origine d'avantages incommensurables en matière de liberté d'expression, d'échanges sociaux et culturels et de progrès économiques. Et pourtant, les conséquences de cet écosystème mondial et la facilité d'accès au contenu qu'il offre n'ont pas toutes été prévisibles ou souhaitables, comme on peut le constater par un survol superficiel des actualités quotidiennes.

Certains entrevoient une crise croissante dans les démocraties, crise qui provient des médias sociaux et des plateformes de contenu. Il se passe difficilement une journée sans que l'on découvre un nouveau problème ou que l'on publie une nouvelle analyse de ses conséquences. Les répercussions influent sur la capacité des citoyens d'exercer leur liberté d'expression et de faire confiance à ce qu'ils lisent, entendent ou voient. Elles soulèvent des préoccupations en matière de protection des renseignements personnels, de promotion d'une diversité de contenus et d'opinions et de possibilité d'une participation civique saine. De plus en plus, les citoyens ont peur que leurs données personnelles soient mal utilisées ou traitées de façon erronée par les sociétés des plateformes Internet; ils expriment leurs préoccupations, craignant des pratiques concurrentielles non équitables et des problèmes fiscaux liés aux plateformes Internet mondiales; ils se soucient également de l'usage

des médias sociaux en ce qui a trait à la sécurité des élections. Et la domination commerciale croissante de quelques nouveaux géants mondiaux ne fait qu'exacerber ces préoccupations.

Parmi les problèmes dégagés récemment, mentionnons les menaces à la liberté d'expression en raison d'efforts de tierces parties de restreindre l'accès aux médias sociaux. L'accès peut être refusé par répression politique et censure ou réduit par des coûts excessifs, par manque de compétence des utilisateurs ou en raison d'une infrastructure Internet inadéquate dans les zones rurales et éloignées. De plus, l'accès peut aussi être menacé de manières moins évidentes par des techniques de bâillonnement agressives, par exemple, des discours haineux ou le retraçage et/ou la publication de renseignements personnels. La confiance, de même que l'engagement civique, sont menacés par la facilité de diffusion de matériels de propagande ou de fausses nouvelles en ligne et par ce qu'on appelle les bulles de filtre ou chambres d'écho — c'est-à-dire l'isolement intellectuel qu'éprouvent les gens lorsque, en raison d'hypothèses algorithmiques, ils sont exposés de façon excessive à d'autres personnes, idées ou renseignements qui renforcent leurs propres conceptions erronées ou leur idéologie.

La diversité de contenu de l'écosystème numérique est menacée par le fait que les plateformes — moteurs de recherche, sites de réseautage social, plateformes de médias — conservent désormais une bonne partie de la vie sociale, culturelle et économique en ligne des utilisateurs. L'accès au spectre intégral des actualités locales, nationales et internationales, aux divertissements et aux contenus culturels passe par des plateformes appartenant à des intérêts privés (par exemple, Google, Facebook et Twitter, entre autres) dont les algorithmes classent, filtrent et recommandent la façon dont les citoyens découvrent et consultent le contenu en ligne. Ces pratiques, et la domination du marché par un petit nombre de plateformes numériques, posent un risque de gauchissements culturels inconscients, qui peuvent fausser ou limiter les opinions et le contenu facilement accessible aux utilisateurs.

De plus, pour veiller à ce qu'un contenu diversifié continue d'être créé et disponible — y compris les nouvelles et le contenu local — les modèles d'entreprises numériques doivent favoriser une rémunération équitable des créateurs. On peut voir l'une des illustrations courantes de ce problème

dans la façon dont les médias sociaux et les plateformes de recherche attirent les dollars de publicité et les clients au détriment des canaux d'actualités classiques, qu'ils soient imprimés, radiodiffusés ou télédiffusés, remettant ainsi en question la durabilité d'un écosystème de création et de diffusion diversifié et professionnel.

Viennent compliquer ces facteurs les révélations voulant que les données personnelles des utilisateurs sont revendues, échangées ou volées pour être ensuite utilisées dans le but de manipuler leur comportement, tout cela à leur insu ou sans leur autorisation (par exemple dans le scandale de Cambridge Analytica). Ce sont des infractions de ce genre qui ont entraîné une intensification des appels à l'adoption de mesures législatives ou réglementaires. Les utilisateurs sont coincés : soit ils acceptent les risques que leurs données puissent être utilisées à leur insu ou sans leur consentement, soit ils choisissent tout simplement de ne plus utiliser les plateformes, ce qui signifie qu'ils se priveraient eux-mêmes de l'utilisation d'outils ou de vecteurs sociaux importants.

Face à la prépondérance croissante de ces problèmes, on se préoccupe de plus en plus de savoir si l'approche habituelle du « laissez-faire » concernant la réglementation de l'Internet demeure appropriée. Les citoyens et les gouvernements débattent, en effet, de plus en plus de la question de savoir s'il est temps d'imposer des restrictions ou des règles aux plateformes Internet ou aux autres intervenants qui utilisent l'Internet pour mener leurs affaires ou faire progresser leurs causes.

Dans ce contexte, le Global Digital Policy Incubator (GDPi) de l'Université Stanford et le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale (CIGI), en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien, ont invité des experts de gouvernements, d'entreprises, d'universités et de la société civile à une séance de travail internationale afin d'explorer les innovations en matière de gouvernance visant à protéger la liberté d'expression, la diversité du contenu et des voix ainsi que l'engagement civique dans l'écosystème numérique mondial. Les discussions se sont tenues dans le cadre de la règle de

Chatham House¹ de façon à favoriser des échanges ouverts et honnêtes entre les participants. L'un des objectifs de la rencontre était de rassembler une diversité d'intervenants et de points de vue pour explorer leurs similitudes dans un contexte de politiques publiques comparatives.

La rencontre a eu lieu au début de mars 2018, quelques jours à peine avant les révélations publiques concernant l'acquisition et l'utilisation des données personnelles de millions d'utilisateurs Facebook par Cambridge Analytica. Le débat mondial subséquent sur la meilleure façon d'éviter des incidents analogues à l'avenir souligne la pertinence de savoir quels sont les mécanismes de gouvernance les plus appropriés pour prévenir ce genre d'abus. Les participants à la réunion étaient clairement au courant des problèmes concernant la protection des renseignements personnels et l'utilisation élargie des mégadonnées, ainsi que des problèmes de gouvernance, même avant que les révélations des dénonciateurs aient galvanisé l'attention du public.

La rencontre a débuté par l'analyse des difficultés à protéger la liberté d'expression, l'accès à une information diversifiée et l'engagement démocratique en ligne. Les participants se sont ensuite concentrés sur un débat concernant les forces et les faiblesses de trois modèles de gouvernance pour promouvoir la liberté d'expression, la diversité du contenu et des voix et l'engagement civique dans l'écosystème numérique : approches gouvernementales, innovations du secteur privé et innovations multi-intervenants.

1 En vertu de la règle de Chatham House, les personnes présentes « sont libres d'utiliser l'information reçue, mais on ne doit pas révéler l'identité ou l'affiliation du ou des locuteurs, non plus que de tout autre participant. » Voir l'adresse www.chathamhouse.org/about-us/chathamhouseule.

Défis pour protéger la liberté d'expression, l'accès à des sources d'information diverses et l'engagement démocratique en ligne

L'évolution rapide de l'écosystème numérique a donné naissance à de vastes perspectives touchant la liberté d'expression et l'accès aux contenus de tous types ainsi qu'à de nombreux autres avantages sociaux et économiques. En même temps, les participants ont constaté une prise de conscience accrue des graves risques que court l'écosystème. Durant la première séance, plusieurs de ces risques ont été abordés.

Le manque de contrôleurs d'accès fait qu'il est pratiquement impossible d'assurer le suivi ou de maintenir un niveau acceptable de la qualité du contenu en ligne compte tenu du volume sans précédent et de la rapidité des communications sur l'Internet. Il ressort des études qu'un contenu indésirable ou carrément faux tend à « devenir viral » sur les médias sociaux et à se répandre plus rapidement et à plus grande échelle qu'un contenu reposant sur des faits. Les tentatives des gouvernements d'exclure certaines formes d'expression, on le sait, ont entraîné la suppression totale de l'Internet ou la répression de certaines sources d'information. Les efforts déployés par les gouvernements démocratiques libéraux pour bloquer un contenu illégal peuvent, par la suite, être utilisés par les États aux régimes répressifs pour justifier la censure des contenus qu'ils n'apprécient pas. De plus en plus, certains gouvernements obligent les plateformes Internet à faire office de censeurs ou de mandataires d'application de la loi — rôles qu'elles peuvent toutes jouer. En même temps, les plateformes disposent d'un immense pouvoir en matière d'utilisation ou de mauvaise utilisation de l'information qu'elles recueillent, créent ou transmettent. Les utilisateurs ont, eux aussi, un pouvoir immense : ils peuvent, par exemple, propager des renseignements faux, illicites ou partisans et même, en fait, imposer le silence aux autres en recourant au harcèlement et aux discours haineux. Les utilisateurs des médias

sociaux peuvent, en effet, se voir isolés dans des bulles filtres ou des chambres d'écho favorisées par la conception des plateformes, ce qui rend improbable, voire impossible, l'engagement civique dans les diverses lignes idéologiques. Il n'existe aucun moyen facile de savoir ce que les autres utilisateurs de la plateforme voient ou lisent.

La diversité en matière de contenu et de voix est menacée par la domination d'un petit nombre de plateformes qui classent, filtrent et recommandent le contenu et les divertissements que les utilisateurs découvrent, consultent et achètent. Actuellement, rien n'incite les plateformes à tenir compte des répercussions de leurs services sur la santé des cultures et des langues locales. Le fait que, souvent, il y ait un manque de diversité au niveau des genres et de la culture au sein du modeste réservoir d'experts techniques responsables des grandes plateformes Internet, des modèles d'affaires et des algorithmes constitue en soi une menace à une plus grande inclusivité. La façon dont les plateformes fonctionnent est, tout au plus, peu transparente, en partie parce que les entreprises affirment que leurs méthodes sont de propriété exclusive, mais aussi parce que peu d'utilisateurs posséderaient les compétences nécessaires pour saisir la complexité de leur fonctionnement, même si ce fonctionnement était rendu public.

Les participants ont reconnu qu'il est difficile de trouver des solutions à ces défis complexes, car ceux-ci posent des problèmes de protection des droits de la personne. Au cœur de ces difficultés se trouve la nécessité de cultiver une responsabilité commune des gouvernements, des plateformes et de la société civile pour la recherche d'outils efficaces. La solution passe par la transparence et l'éducation des utilisateurs. Il faudrait inciter les plateformes à offrir des outils afin que le public puisse les aider à se protéger en sachant qui utilise les données, ce qui est favorisé et distribué et la façon dont de « mauvais acteurs » peuvent abuser du système. Le pouvoir quasi-monopolistique des diverses plateformes servant diverses fins doit être contrôlé, peut-être par l'analyse des approches adoptées dans d'autres industries. Les comportements monopolistiques ou oligopolistiques des géants de la technologie peuvent obliger à prendre des recours antitrust.

Généralement, les participants reconnaissaient que la réglementation était inévitable. Les acteurs commerciaux, par exemple ceux de l'écosystème numérique, n'ont pas pour dessein de servir le bien

public. L'univers non numérique admet largement qu'il est légitime, pour les gouvernements, de fixer des règles de base dans de nombreux secteurs, par exemple la réglementation des entreprises de télécommunications, la réglementation de la radiodiffusion, les règlements concernant l'affectation des radiofréquences, la gestion du spectre, etc. Les problèmes que nous dégagons actuellement, et qui résultent de l'utilisation généralisée des plateformes numériques, sont analogues à ceux qui ont obligé à réglementer et à légiférer dans les secteurs non numériques.

Dans ce contexte, la société civile devra surmonter sa légendaire aversion à l'intervention gouvernementale pour contrôler le comportement des plateformes Internet et de leurs utilisateurs. L'acceptation sera peut-être difficile à obtenir, car on appréhende que les organismes de réglementation ne se soucient pas suffisamment de saisir la rapidité d'évolution de l'environnement Internet. On craint que le gouvernement réglemente afin de régler les problèmes d'aujourd'hui (ou d'hier) sans tenir compte du fait que les principaux joueurs d'aujourd'hui peuvent être remplacés, ce qui entraînerait l'obsolescence rapide de cette réglementation et pourrait même provoquer un blocage de l'innovation. La véritable question est de savoir comment éviter les conséquences indésirables ou non intentionnelles. Selon plusieurs participants, les meilleures solutions viendront probablement de la responsabilisation d'utilisateurs et d'activistes éclairés, soucieux des droits de la personne et qui agiront dans leur propre pays. L'appui aux médias locaux, au contenu local et aux langues locales peut également faire office de soutien puissant à la protection des droits de la personne. De plus, les participants ont constaté que les annonceurs disposent d'un immense pouvoir économique pour imposer l'endroit où le contenu sera placé et en quelles langues, accordant ainsi un précieux soutien à la diversité.

Initiatives gouvernementales actuelles et éventuelles

Les gouvernements essaient de gérer les problèmes découlant de l'écosystème numérique, mais font face à des difficultés pour protéger la liberté d'expression, la sécurité démocratique, la diversité et l'engagement civique en ligne. Poussés par la nécessité de protéger l'intérêt public, ces gouvernements envisagent toute une gamme de solutions pour relever ces défis, notamment des approches réglementaires et non réglementaires. Il est, par contre, évident qu'il s'agit de questions complexes, qui posent un véritable obstacle aux processus des politiques gouvernementales, car le rythme des progrès technologiques l'emporte sur celui du processus législatif.

L'un des thèmes clés de toutes les discussions de cette séance était la nécessité de parvenir à un juste équilibre entre, d'une part, s'attaquer au manque de coopération des plateformes et trouver une réponse efficace et rapide aux préoccupations des gouvernements et des citoyens et, d'autre part, apaiser les craintes que les gouvernements prennent des mesures réglementaires trop vastes, susceptibles de restreindre les libertés sur l'Internet. Les participants se sont accordés pour dire que les gouvernements ne trouveront pas la solution en réagissant de façon fragmentaire. Il faudra, en effet, établir une vaste stratégie sous-jacente.

Certains participants ont souligné que, par le passé, les médias sociaux et les plateformes de contenu ont fait du lobbying contre tout type de réglementation, évoquant le risque non seulement que la réglementation gouvernementale freine la liberté d'expression et l'exercice des droits de la personne en ligne, mais aussi que les États répressifs se servent de la réglementation des gouvernements démocratiques pour justifier leur censure. Certains participants ont souligné que l'intensification des préoccupations mondiales concernant les discours haineux, la sécurité de la démocratie et la protection des renseignements personnels signifie que la question est désormais non pas *de savoir* s'il faut réglementer, mais plutôt de déterminer *de quelle façon* il vaudrait mieux le faire. Nombreux sont ceux qui considéraient que le point de bascule était l'absence de

mesures opportunes ou efficaces de la part des entreprises, en même temps que l'augmentation des craintes des gouvernements et des citoyens concernant la protection des renseignements personnels, la sécurité et la concurrence en ligne.

Puisqu'il s'agit de problèmes encore émergents, nous ne possédons que peu d'exemples de mesures législatives ou réglementaires pour tenter de combattre l'utilisation illicite ou indésirable de ces plateformes ou encadrer la conception des plateformes elles-mêmes; toutefois, on signale certains efforts en Europe. La mise en application récente de la loi allemande connue sous l'acronyme NetzDG (en français : « Loi portant amélioration de l'exécution de la loi dans les réseaux sociaux ») en est un exemple. La loi a été adoptée pour répondre à la vague de propos haineux propagés en réaction à l'afflux de réfugiés en Allemagne en 2015 et 2016. En vertu de cette loi, les réseaux des médias sociaux possédant plus de deux millions d'utilisateurs doivent, dans les 24 heures suivant la réception de la plainte d'un utilisateur, supprimer le contenu qui est « manifestement illégal » en vertu de la loi allemande, mais une prolongation de délai est possible dans des circonstances bien précises. Un réseau médiatique social qui viole cette obligation, intentionnellement ou par négligence, peut se voir imposer une amende allant jusqu'à 50 millions d'euros. La loi a suscité des critiques pour diverses raisons, notamment les craintes que la sévérité des pénalités entraîne une réaction excessive des plateformes, qui bloqueraient leur contenu à cause des amendes potentielles. Nous avons aussi relevé des préoccupations concernant le transfert, à des entreprises privées, de la responsabilité concernant la prise et l'application des décisions en matière de droits de la personne. En même temps, certains participants ont souligné que ces entreprises privées agissent comme médiateurs, puis classent et filtrent le discours et le contenu par leurs algorithmes et leurs services ainsi que par leurs normes communautaires et leurs conditions de service. En l'absence de réglementation, il n'y a que peu d'obligations de transparence, de responsabilisation et de supervision quant à la façon dont les entreprises décident de limiter, de classer et de filtrer l'information. De l'avis de certains participants, en vertu de la NetzDG allemande, ces décisions feraient au moins l'objet d'une supervision de la part des responsables élus démocratiquement.

Certains conférenciers se sont élevés contre le fait que la Russie ait commencé à imiter l'approche adoptée par le législateur allemand, utilisant cet exemple pour justifier la répression politique. D'autres ont souligné que toute approche en matière de réglementation doit reposer sur les principes qui peuvent s'appliquer aux divers rôles des plateformes (par exemple, moteurs de recherche, véhicules publicitaires, sources d'information et médias sociaux). De plus, ces principes doivent faire l'objet d'une coordination internationale. Autrement, les entreprises pourraient devoir fonctionner dans le cadre de contextes réglementaires différents selon les pays, ce qui entraînerait une fragmentation des plateformes et, peut-être, de l'Internet lui-même.

Pour d'autres participants, chaque administration perçoit ces problèmes sous une optique différente. Par exemple, certains ont fait remarquer que les plateformes voient habituellement la liberté d'expression d'un point de vue très libéral, soit celui des États-Unis. D'autres ont souligné que ce ne sont pas toutes les administrations qui perçoivent la liberté d'expression comme un problème susceptible d'être séparé des thèmes importants que sont la diversité, la tolérance et l'inclusion, ou même la diversité linguistique en ligne.

D'après certains, l'une des difficultés fondamentale en matière de capacité des gouvernements d'agir dans l'intérêt de leurs citoyens et de gérer les effets des plateformes Internet est la question du territoire de compétence. À titre d'exemple, à l'exception des États-Unis, les pays ont traditionnellement eu recours à la régie de leurs industries de radiodiffusion nationales pour protéger la culture. Dans bien des cas, par contre, ces industries sont supplantées par de nouvelles plateformes médiatiques venues sur l'Internet, par exemple Netflix ou Spotify, de même que par des plateformes médiatiques comme YouTube. Même les limites entre les divers types de plateformes deviennent floues car, par exemple, YouTube commence à produire son propre contenu préenregistré et à offrir des services de musique en continu à péage. Les radiodiffuseurs de pays très éloignés des États-Unis se ressentent de ces nouveaux fournisseurs de contenu et, pourtant, les gouvernements autres que celui des États-Unis ont des problèmes de compétence lorsqu'il s'agit de réglementer les plateformes. Ces questions de compétence transfrontalière continuent à poser des obstacles aux capacités des pays de promouvoir

leur contenu national et de veiller à ce qu'il soit accessible sur les marchés nationaux et étrangers.

Selon d'autres participants, l'adoption de solutions fondées sur des ententes internationales pourrait permettre d'éviter certains des problèmes qui affligent la loi NetzDG de l'Allemagne. L'une de ces ententes est le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIRDPC), dans lequel on propose un critère à appliquer lorsqu'on envisage des mesures réglementaires pour restreindre la liberté d'expression. En vertu du critère du PIRDPC, toute restriction doit figurer dans une mesure législative claire, il doit être possible d'en prouver la nécessité et elle doit recourir aux moyens les moins intrusifs. Le respect de ces principes réduirait le risque que la liberté d'expression et les valeurs démocratiques soient brimées. Les participants conviennent que les solutions doivent reposer sur des normes ou des principes internationaux largement acceptés, transparents et autorisant une panoplie de stratégies de mise en œuvre à l'échelle nationale.

Une autre solution consiste à responsabiliser les utilisateurs. Les gouvernements, de par le monde, se sont associés à des organisations non gouvernementales dans le cadre d'initiatives éducatives pour sensibiliser davantage les gens aux médias numériques. Récemment, ces efforts ont été élargis, passant de l'enseignement de pratiques d'hygiène en matière de sécurité numérique à un domaine plus subtil et plus difficile, soit l'enseignement de techniques permettant de faire la différence entre l'information reposant sur les faits et les canulars. Cependant, cette dernière tâche se complique en raison de l'écroulement financier du modèle commercial des médias classiques, notamment les médias imprimés, car les recettes de publicité passent aux plateformes. À défaut de nouveaux modèles pour soutenir un journalisme responsable, certains gouvernements, dont celui du Canada, expérimentent des approches novatrices pour régler la question. Parmi les initiatives récentes, mentionnons l'octroi de fonds au journalisme professionnel et la collaboration avec les plateformes médiatiques pour favoriser la production locale de contenus locaux pour le marché mondial. La conception d'approches de ce genre exige mûre réflexion, car la participation gouvernementale peut être perçue comme une menace, soit pour l'autonomie, soit pour les approches politiques bien établies et pour ceux qui en dépendent.

Nombre de participants ont convenu que l'information et la littéracie en matière de médias constituent des protections importantes contre l'information erronée et les canulars, mais le groupe a aussi reconnu que les programmes de littéracie ne sont qu'un volet de la solution et ne régleront pas la totalité des préoccupations à court terme concernant l'intégrité des élections, les problèmes systémiques liés à la protection des renseignements personnels et l'effet des pratiques monopolistiques et des modèles publicitaires commerciaux sur les actualités et le contenu.

L'adoption de mesures législatives est une autre approche à la responsabilisation. Ainsi, le nouveau règlement de l'Union européenne sur la protection des données générales est une tentative d'assurer une solide protection des renseignements personnels des citoyens et de veiller à ce que ces derniers soient informés si leurs données personnelles sont divulguées. Pour réussir, ces recours législatifs doivent être construits dans un esprit d'ouverture à l'innovation. En effet, si les mesures législatives intègrent la connaissance de l'innovation, cela aidera à contrer la résistance des entreprises et les encouragera à se conformer.

Produits innovants du secteur privé visant à protéger la qualité du discours, la diversité du contenu et l'engagement civique sur les plateformes numériques et les médias sociaux

Le secteur privé travaille, lui aussi, à gérer les répercussions de ses services sur la société. Nombre de ces conséquences n'avaient pas été prévues lors du développement des plateformes Internet, mais, en raison des pressions du public et du gouvernement, une chose est de plus en plus claire : il faut réagir, et dès maintenant. Il a été

question de plusieurs initiatives prises par diverses sociétés pour protéger la qualité du discours, la diversité du contenu et l'engagement civique sur les plateformes numériques et les médias sociaux.

Un participant issu du secteur privé a reconnu que la jurisprudence des États-Unis concernant le premier amendement teinte les attitudes des entreprises concernant l'importance de protéger la liberté d'expression. Quoi qu'il en soit, à titre de joueurs mondiaux, les entreprises sont conscientes de la nécessité de parvenir à un équilibre entre la protection de la liberté d'expression et la protection des renseignements personnels, la diversité et les autres valeurs éventuellement plus importantes pour d'autres pays. Leur défi est de trouver des moyens de modifier leur approche dans les autres pays sans avoir à réinventer totalement leurs services pour se conformer aux règles de ces autres administrations. Globalement, les participants à la réunion ont convenu que diverses expériences récentes, par exemple le recours aux médias sociaux pour interférer dans les processus démocratiques, et la visibilité croissante de la propagande haineuse, ont prouvé que le monde en est à un point tournant de la démocratie et qu'il faut agir.

Les plateformes de médias sociaux et de réseautage ont pris plusieurs initiatives conformes aux types de solutions proposées plus tôt au cours de la réunion. La collaboration avec les partenaires se généralise. Certaines entreprises œuvrent de concert avec les médias d'information classiques afin qu'il soit plus facile aux utilisateurs de trouver et de dégager du contenu local et fiable, soit dans les résultats de la recherche, soit sur les médias sociaux. D'autres travaillent directement avec des éditeurs ou dans le cadre d'initiatives indépendantes sans but lucratif, par exemple le programme Journalism Accelerator de la Fondation Patterson, pour stimuler l'innovation dans le secteur afin que les éditeurs puissent trouver des moyens de revenir à la durabilité économique. D'autres entreprises s'adressent aux écoles de journalisme et offrent des programmes de résidence sur des plateformes, l'accès au contrôle des faits ainsi que d'autres outils journalistiques (notamment comment utiliser les médias sociaux dans la collecte et la production d'articles d'actualité) afin de créer un réservoir de journalistes locaux engagés.

En majorité, les participants ont souligné l'importance du rôle de certaines sociétés pour relever le niveau d'information des utilisateurs. À titre d'exemple, mentionnons la mise à disposition

de documents dans lesquels on explique les modalités de fonctionnement des plateformes, les initiatives visant à indiquer aux citoyens comment ils peuvent se protéger eux-mêmes et leurs données lorsqu'ils utilisent les moteurs de recherche et les médias sociaux ainsi que l'offre de meilleures possibilités de rétroaction et de divulgation des problèmes. Nombre de sociétés participent aux campagnes de familiarisation médiatique.

D'après les conférenciers issus de l'industrie, de nombreuses plateformes font des efforts pour lutter contre les renseignements erronés, s'assurer de l'authenticité des comptes de leurs utilisateurs et augmenter la transparence dans la publicité, comme c'est en grande partie déjà la norme dans les médias antérieurs à l'ère numérique. Parmi les mesures prises, mentionnons la vérification de l'identité des acheteurs de publicité, la divulgation de celui qui a payé pour la publicité et au nom de qui, ainsi que l'établissement d'un lien entre les divers documents publicitaires placés par tel ou tel annonceur afin de mieux saisir les répercussions collectives possibles. Les entreprises font appel à la fois à des employés en chair et en os et à l'apprentissage machine/intelligence artificielle pour vérifier et coter la qualité du contenu et agir comme vérificateurs des faits. De plus, la plupart d'entre elles travaillent avec des chercheurs externes afin de trouver des moyens d'améliorer leurs services et de mettre au point des solutions éventuelles aux problèmes.

D'autres participants à la réunion non directement associés aux plateformes ont reconnu qu'il y avait des améliorations, tout en soutenant qu'il fallait prendre encore d'autres mesures. On a constaté un large appui à la mise au point de programmes visant à étudier et à classer les tentatives qui ont été faites pour utiliser les plateformes numériques à des fins de manipulation ou de nuisance concernant la démocratie, le discours, l'engagement et la diversité du contenu et des voix. Il est essentiel, pour pouvoir façonner une réponse commune, que la société connaisse mieux les tactiques utilisées. Selon d'autres intervenants, il faudrait mener des recherches pour documenter de façon transparente les effets des plateformes sur les droits de la personne et la diversité et mesurer l'efficacité des efforts déployés pour se défendre et contrer les torts causés. En disposant de bons renseignements dans ces domaines, on pourrait mettre au point des normes minimales de transparence concernant les algorithmes, la façon dont ils sont utilisés et

les modalités de divulgation. En disposant de bons indicateurs, il serait possible d'évaluer et de comparer le rendement des sociétés au chapitre de la prise et du respect responsables des engagements envers leurs utilisateurs et les gouvernements.

Le débat a ensuite porté sur les efforts des plateformes pour rendre leurs activités plus transparentes. En majorité, les plateformes sont perçues comme dotées de mécanismes solides pour faire rapport aux demandes de désassemblage des gouvernements et aux motifs de ces demandes, mais, en même temps, elles sont moins transparentes concernant l'application de leurs conditions de service contre les mauvais joueurs. La divulgation de ces activités pourrait rassurer les citoyens et leur faire voir que les plateformes ne deviennent pas des censeurs de faits et n'utilisent pas leur pouvoir pour influencer indûment sur la vie civile.

Même si les représentants d'entreprises présents à la réunion ont pu mettre en lumière une variété croissante d'efforts pour gérer les problèmes à mesure qu'ils apparaissent, d'autres participants ont estimé que la collaboration avec les gouvernements à la recherche de solutions était insuffisante. Ces deux intervenants clés discutent encore moins des aspects qui pourraient être améliorés par voie réglementaire ou des types de règlements qui seraient efficaces tout en permettant l'innovation et le développement rapide de nouveaux services. Personne, à la réunion, n'a pu donner d'exemples de cas où les défis ont été relevés, ni indiquer la moindre tribune où se déroulerait ce genre de discussion. L'une des recommandations clés du groupe est que les secteurs public et privé doivent trouver des moyens d'amorcer un échange de renseignements ouvert, non seulement à propos de leurs responsabilités respectives envers les citoyens, mais aussi sur la façon d'élaborer conjointement des solutions complémentaires dans leurs sphères respectives.

Possibilités d'innovations et de processus multi-intervenants en matière de gouvernance

Lors de la dernière séance de la réunion, les participants se sont demandé de quelle façon des processus multi-intervenants plus vastes pourraient permettre de trouver des approches stratégiques efficaces aux problèmes débattus. Les panélistes de la séance étaient issus d'organismes utilisant un vaste éventail de processus multi-intervenants bien établis pour élaborer des politiques. Malgré les différences d'approches — notamment l'ouverture de l'organisme à tous les intervenants, la transparence des résultats et l'accessibilité des processus — plusieurs points communs se sont dégagés. On a établi une distinction entre les approches multi-intervenants et les consultations en fonction de leur objectif, à savoir atteindre un résultat commun par consensus. L'ampleur de l'inclusivité et de la transparence aide à surmonter le premier obstacle à l'acceptation des résultats d'un processus multi-intervenants, qui consiste à établir la légitimité de recourir à une approche de ce genre. Pour bien faire leur travail, les participants au processus doivent avoir convenu de son objectif et être résolus à trouver une solution. Les participants ont reconnu que ces processus ne sont pas bien adaptés pour régler des problèmes mondiaux vastes et complexes, particulièrement si l'objectif n'a pas été bien défini.

À quelques exceptions près, par exemple les nouvelles lois adoptées par l'Allemagne et l'Union européenne, les gouvernements ne prennent encore aucune mesure pour remédier aux problèmes posés par l'écosystème numérique, en transformation constante et rapide. L'une des raisons de ce retard est que nombre des problèmes qui touchent la liberté d'expression, la diversité du contenu et des voix et l'engagement civique dans l'écosystème numérique se situent dans une zone grise. Il n'est pas question d'aspects illégaux, mais plutôt d'activités qui remettent en cause les valeurs communes aux démocraties libérales. De la sorte, il est difficile d'y faire face en recourant à une approche rigoureusement légaliste. D'une part, les différences de perceptions sur la façon de faire face aux comportements

ou aux contenus délicats peuvent générer des tensions entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile. D'autre part, les approches d'autoréglementation du secteur privé suscitent souvent la méfiance, car on soupçonne les entreprises d'agir avant tout dans leur propre intérêt. Souvent, les processus multi-intervenants aboutissent à des règles meilleures et à de meilleurs mécanismes de normalisation, car ils offrent des possibilités de tenir compte d'un plus grand nombre de points de vue et autorisent un meilleur équilibre des intérêts. La difficulté réside dans la façon de créer un processus multi-intervenants efficace. Les participants y sont allés d'un certain nombre de points à considérer.

L'approche multi-intervenants ne convient pas parfaitement à toutes les situations, et pourtant, les processus de ce type sont généralement bien vus dans le domaine de la gouvernance de l'Internet. Les Nations Unies ont reconnu qu'il serait irréaliste et peu sage d'essayer de réserver aux gouvernements seulement la participation à l'élaboration des politiques régissant l'Internet. Cette prise de conscience a fait que diverses organisations internationales ont essayé d'inclure les intrants d'une gamme plus vaste d'intervenants. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a publié un rapport intitulé *Principes de la gouvernance de l'Internet — Analyse comparative*, dans lequel on propose quatre principes directeurs, compris dans l'acronyme « D.O.A.M. », c'est-à-dire Droits de l'homme, Ouvert, Accessible à tous et nourri par la participation de Multiples acteurs. De l'avis des participants, il s'agissait de recommandations utiles, mais certains font une distinction entre la participation multi-intervenants et les approches multi-intervenants. Ces dernières font que les décideurs ne se contentent pas de simplement recueillir un éventail de points de vue avant de prendre des décisions unilatérales pour intégrer concrètement la participation des intervenants à la prise de décisions consensuelles susceptibles d'être mises en œuvre.

Les participants qui avaient déjà pris part à l'élaboration d'approches multi-intervenants pour gérer des questions de politique épineuses estimaient qu'il n'y a pas de méthode à privilégier pour travailler dans ce type de contexte. Ils ont reconnu que le processus peut être fastidieux et jonché d'embûches. Il peut être très difficile, pour les gouvernements et les organismes

de réglementation, de mettre en œuvre une approche véritablement multi-intervenants, car ils doivent affronter les obstacles supplémentaires créés par la nécessité de mesures législatives ou d'approbations dans le cadre d'un système stratifié. Ceux qui avaient acquis de l'expérience à ce titre estimaient que les meilleures réussites se situaient dans les domaines où les intervenants reconnaissent l'obligation de trouver une solution, mais pas nécessairement d'une manière exigeant l'intervention gouvernementale.

Le débat a ensuite porté sur les conditions qui participent au succès. Tous étaient d'accord sur un point : il est important que les participants soient résolus à trouver une solution. Ils doivent, cependant, être prêts à faire preuve de souplesse et à accepter des compromis, plutôt que de se cantonner dans des positions idéologiques. Une fois ces conditions satisfaites, l'approche peut déboucher sur des résultats opportuns, manifestant souvent davantage de créativité que ce qui aurait été possible avec des approches plus classiques.

Pour qu'un processus soit couronné de succès, il faut toutefois franchir nombre d'autres obstacles, notamment s'astreindre à un long travail préparatoire, surmonter les barrières linguistiques, y consacrer le temps nécessaire et réunir les ressources pour absorber toute une série de coûts d'exploitation, y compris la participation aux réunions et le temps durant lequel les participants sont absents de leur emploi rémunéré. Souvent, le travail doit se faire sans la moindre garantie d'aboutir à des résultats applicables. Cependant, lorsque le statu quo est la seule alternative, on ne perd pas grand-chose à essayer de parvenir à une solution à l'aide d'une approche multi-intervenants. Un autre avantage de cette approche est qu'il est beaucoup plus facile de corriger ou de peaufiner une approche multi-intervenants que des mesures législatives qui, par nature, sont rigides et difficiles à modifier. Néanmoins, il se peut que les intervenants aient de la difficulté à trouver un équilibre adéquat entre les intérêts qui inciteront les gouvernements à faire suffisamment confiance au processus pour les convaincre de bien vouloir appuyer une solution finale ainsi que pour justifier le coût, les efforts et le risque de s'engager dans un processus complexe et difficile.

Le débat a ensuite porté sur la question de savoir s'il serait possible qu'une plateforme offre aux utilisateurs la possibilité de participer à l'élaboration de normes et de règles dans le cadre de ses propres mécanismes de gouvernance. Certaines plateformes ont réussi à le faire, mais à une échelle bien plus réduite que les plateformes qui dominent la planète. Pour certains conférenciers, les tentatives des entreprises de trouver des solutions par un processus multi-intervenants ont surtout eu lieu dans les cas où il y avait déjà une crise de légitimité. Par ces efforts, les entreprises ont pu travailler de concert avec des intervenants majeurs, mais disposés à agir de façon constructive, pour restaurer leur réputation, peut-être dans l'espoir d'éviter de lourdes mesures réglementaires.

Allocutions de clôture

La séance tirant à sa fin, quatre intervenants ayant joué un rôle primordial dans la tenue de cette réunion de travail ont présenté leur évaluation de la réussite de la journée. Voici, en résumé, leurs observations.

Le premier conférencier a estimé que la réunion était un immense demi-pas, ne serait-ce que parce que, évidemment, elle n'a pas attiré tous ceux qui devraient être inclus dans les discussions sur le type de mécanisme de gouvernance nécessaire pour protéger la liberté d'expression, la diversité et l'engagement civique dans l'écosystème numérique mondial. Néanmoins, il a relevé plusieurs points clés, dont le premier était que toutes les questions débattues sont inter-reliées, de sorte qu'il sera très difficile de trouver et de mettre en œuvre des solutions. Il sera essentiel de valider et de distinguer les solutions les plus importantes afin de se consacrer avant tout aux questions préoccupantes les plus urgentes.

Il a aussi émis l'opinion selon laquelle, pour gérer les enjeux, les cadres juridiques ne seront pas plus adéquats que les entreprises auxquelles on a fait confiance pour qu'elles apportent elles-mêmes les changements nécessaires. Il existe évidemment des tensions entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile, de sorte qu'il faut une approche multi-intervenants. Le problème actuel est que personne ne sait avec certitude comment utiliser cette approche de la façon la plus efficace.

Lors de la réunion, on a mis en lumière certaines questions essentielles en matière de définition — par exemple, comment caractériser les plateformes de manière à favoriser la découverte de solutions. Il faudra régler ces questions avant de pouvoir progresser. Il était aussi évident que l'envergure des plateformes mondiales est un facteur dont il faut tenir compte pour saisir quelle est la meilleure façon d'aborder les problèmes dégagés par les conférenciers. Comment sera-t-il possible de parvenir à nuancer à grande échelle et dans de si nombreuses administrations?

Il a aussi relevé que, malgré les tensions entre les différents secteurs et intérêts, le meilleur espoir de trouver une formulation et une approche communes à la solution des problèmes relevait d'experts, par exemple ceux rassemblés à cette réunion de travail. Le dialogue doit se poursuivre, peut-être en groupes plus restreints, plus spécialisés. Par ailleurs, il peut être nécessaire d'axer le processus sur un problème que tous les participants puissent aborder de façon plus concrète. La discussion peut débiter par la façon de gérer les problèmes posés par l'activité russe, qui s'étend sur la totalité des grands médias sociaux et des grandes plateformes de réseautage. Le conférencier s'est dit convaincu qu'il faut continuer à travailler en collaboration et est disposé à assurer sa participation à la prochaine occasion de le faire.

Le deuxième conférencier a affirmé d'entrée de jeu qu'il est impératif de rassembler ceux qui se soucient de l'avenir des démocraties libérales occidentales afin de discuter avec le reste du monde des défis posés par l'écosystème numérique mondial. Selon lui, cette première rencontre à Stanford a confirmé à quel point ce débat serait important. Au cours des discussions, on a vu qu'il existe de nombreuses différences d'approche : différences transatlantiques, différences entre les politiques du secteur public et celles du secteur privé et différences d'insistance sur la diversité. Il ressortait de ces différences que certains enjeux sont plus pertinents dans certains pays que dans d'autres. Ainsi, le Canada et l'Europe se sont montrés plus préoccupés par la diversité culturelle que bon nombre d'autres administrations de la planète.

Un troisième conférencier a souligné qu'il existe de nombreux autres joueurs importants issus de traditions très différentes qui n'étaient pas représentés à la réunion. Ainsi, la Russie et la Chine sont des puissances mondiales qui

possèdent leurs propres stratégies, nettement différentes, et pourtant claires, concernant la gouvernance de l'Internet. Il faut reconnaître que leur message trouve écho dans plus de pays que ne le souhaiteraient de nombreux intervenants du milieu démocratique libéral. Encore une fois, rappelait ce conférencier, il existe d'importantes questions de définition à clarifier, par exemple, à savoir si nous parlons la même langue lorsque nous parlons de transparence? De plus, il reste beaucoup de travail à faire pour trouver les bons outils, appropriés aux tâches, et cela dépendra de la naissance d'une compréhension commune des objectifs à atteindre. L'approche multi-intervenants peut être la meilleure pour régler nombre de ces problèmes. Par contre, pour que les gouvernements se lancent dans ces nouveaux processus, ils devront savoir à qui ils ont à faire et acquérir un certain sentiment de confiance.

Le troisième conférencier a soulevé d'autres questions, notamment celles découlant de la domination des États-Unis dans l'univers numérique et de la puissance commerciale des grandes sociétés. À titre d'exemple, il est manifestement urgent de créer une tribune pour débattre des enjeux et élaborer des solutions. La rencontre de Stanford a été conçue comme un événement isolé, mais, selon plusieurs participants, il faudrait convoquer des rencontres analogues à l'avenir. Ce conférencier a encouragé les participants à formuler leurs observations sur la question de savoir si la rencontre offrirait une approche utile et constructive, et à donner leurs opinions sur ce qu'il est possible de faire pour favoriser la progression des discussions qui seront nécessaires d'après l'avis des participants.

Selon ce dernier conférencier, la réunion a aidé à éclaircir les problèmes et les droits en jeu. D'importants enjeux ont été mis en évidence concernant la façon de faire face à l'information de piètre qualité et à l'information erronée, tout en favorisant la liberté d'expression; on a également mis en exergue des questions sur la façon d'aménager une place aux divers contenus et aux diverses voix au niveau local, des questions sur les moyens de garantir la survie des actualités locales, particulièrement dans les langues locales, ainsi que des questions concernant la nature du contrat social sur l'Internet. Tandis que la Russie essaie d'amplifier les divisions au sein des sociétés libérales occidentales, il est essentiel de trouver des moyens où l'Internet peut aider à contrer les

répercussions des efforts de ce pays et à appuyer la démocratie. Pour ce faire, il faudra réexaminer et moderniser les paradigmes et les modèles qui reposent sur l'univers analogique. Le marché des idées et le concept d'espace public en tant que protection de la démocratie pourraient ne plus tenir. Les gouvernements devront repenser les cadres juridiques et les entreprises auront à réfléchir pour définir une meilleure façon de s'acquitter de leur responsabilité sociale.

Le conférencier a fait remarquer que la réunion a mis en évidence la nécessité d'agir de façon collective. Pourtant, il n'y a, à ce jour, aucune tribune où peuvent se prendre des décisions claires. Il faut donc mobiliser les gouvernements, de même que les plateformes. Les gouvernements tiennent à une approche fondée sur des règles, mais le problème est qu'il faut agir rapidement. Ils subissent de fortes pressions pour gérer les enjeux débattus à la réunion. Nombre d'entre eux se sont engagés à travailler avec les autres intervenants pour trouver des solutions, mais ne savent pas vraiment quelles sont les prochaines étapes à suivre. Il faudra que quelqu'un amorce les démarches et fasse preuve de leadership afin que le processus aboutisse à un ensemble commun de principes. Certains gouvernements occidentaux pensent que la prochaine étape consiste à établir ces principes, puis à élaborer une approche fondée sur les valeurs comme point de départ, pour finalement proposer une approche fondée sur les règles qui peut être retenue par les démocraties libérales. La survie de la démocratie et la stabilité de ces pays en dépendent.

La montée du populisme, du nationalisme, de la peur et de la friction au sein des démocraties occidentales découle en partie des inégalités. Les inégalités viennent du fait que quelques joueurs mondiaux non soumis aux influences ou aux contrôles transfrontaliers s'accaparent de la majorité des avantages de l'économie numérique. Le problème est là, et il faut y faire face. Le conférencier a exprimé l'espoir que les citoyens concernés, les entreprises et les gouvernements puissent continuer à travailler à l'élaboration de principes pour ensuite passer aux solutions. Il est clair que le monde est confronté à un ensemble d'enjeux nouveaux et très délicats qui, à défaut de pouvoir être réglés efficacement, menacent la santé des démocraties libérales occidentales.

Les experts qui ont participé à la réunion de travail provenaient de divers horizons : le secteur privé, la société civile, les universités et les gouvernements. Pourtant, malgré leurs différences de points de vue, tous ont reconnu sans équivoque que l'influence sans précédent des médias sociaux et des plateformes de contenu exigera la mise en place de nouveaux modèles de gouvernance afin de protéger les valeurs que sont la liberté d'expression, la diversité et l'engagement civique. Les organisateurs de la réunion entendent continuer à faciliter la recherche ainsi que l'exploration intersectorielle des répercussions des plateformes favorisées par l'Internet en vue de trouver des approches novatrices pour faire face aux défis actuels et naissants de manière à ne pas freiner la créativité et les avantages que peut amener l'Internet.

**Centre for International
Governance Innovation**

67 Erb Street West
Waterloo, ON, Canada N2L 6C2
www.cigionline.org

 @cigionline

